



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 97 c) de l'ordre du jour

**Développement durable et coopération économique internationale :
dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération
économique internationale pour le développement par le partenariat**

Résumé par le Président de l'Assemblée générale du dialogue de haut niveau sur le thème « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle »

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Bref historique et introduction	1–10	2
II. Aperçu général	11–15	3
III. Résumé du débat en séances plénières	16–33	4
IV. Compte rendu des tables rondes ministérielles/réunions-débats informelles.....	34–59	9
A. Table ronde/réunion-débat informelle a)	38–48	9
B. Table ronde/réunion-débat informelle b)	49–59	11



I. Bref historique et introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 55/193 du 20 décembre 2000. Outre cette section, il comprend un résumé fait par le Président de l'Assemblée du dialogue de haut niveau, ainsi que des travaux des deux tables rondes ministérielles et groupes de travail informels.

2. La reprise du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat est importante pour le suivi intergouvernemental et l'évaluation de l'Agenda pour le développement, que l'Assemblée générale avait adopté par sa résolution 51/240 du 20 juin 1997 laquelle était jointe en annexe et qui envisageait aussi ce dialogue comme l'occasion d'examiner les problèmes nouveaux que cette coopération pouvait poser.

3. Le premier dialogue de haut niveau, sur le thème des incidences sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs implications pour l'action gouvernementale, s'était tenu les 17 et 18 septembre 1998 (voir A/53/529). L'Assemblée générale a par la suite décidé d'organiser tous les deux ans une relance du dialogue de haut niveau, afin de stimuler la promotion de la coopération économique internationale pour le développement (résolution 53/181 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998). Du fait de la tenue de l'Assemblée du Millénaire lors de sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée a décidé, sans modifier la périodicité biennale du dialogue de haut niveau, de reporter le deuxième dialogue à sa cinquante-sixième session (résolution 54/213 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999).

4. Depuis la tenue du premier dialogue de haut niveau, les États Membres ont créé un certain nombre d'enceintes pour y conduire un débat méthodique et approfondi sur la coopération internationale pour le développement par le partenariat. Les discussions ont de plus en plus été axées sur les possibilités nouvelles d'intégration dans l'économie mondiale que la mondialisation offre aux pays en développement mais aussi les immenses difficultés qu'elle soulève à cet égard, et elles font désormais officiellement partie du processus intergouvernemental.

5. L'un des résultats immédiats du premier dialogue aura été l'inscription à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale, à partir de sa cinquante-quatrième session, d'une question intitulée « Mondialisation et interdépendance ». Cette décision répondait au désir très général exprimé au cours du dialogue de poursuivre les discussions en vue d'élaborer des moyens cohérents et efficaces d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et l'interdépendance et d'en relever les défis (voir la résolution 53/169 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998). Depuis cette session, ce point de l'ordre du jour a servi de base aux discussions et décisions intergouvernementales sur ce que l'Organisation des Nations Unies peut et doit faire pour promouvoir le développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance et sur les moyens de favoriser la cohérence, la complémentarité et la coordination des interventions sur les questions économiques et de développement au niveau mondial, en vue de tirer le maximum d'avantages de la mondialisation et de l'interdépendance et d'en limiter les conséquences négatives. À sa cinquante-cinquième session, par exemple, l'Assemblée s'est tout spécialement intéressée à la technologie comme moteur de la mondialisation, et au rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement [voir la résolution 54/23 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, et le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/55/381)]. La question des TIC est l'un des deux thèmes secondaires du dialogue de cette année. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée va s'attacher aux effets que le resserrement des liens et de l'interdépendance entre commerce, finance, savoir, technologie et investissement exerce sur la croissance et le développement à l'heure de la mondialisation [voir la résolution 55/212 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2000, et le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/56/445)].

6. De même, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods a pris une importance capitale pour les débats sur la promotion de la justice économique et sociale dans l'économie mondiale, surtout en ce qui concerne le système financier international et les priorités de la croissance et du développement. Depuis la première, qui avait eu lieu en 1998, elle se tient tous les deux ans, à peu près au même moment que les

sessions semi-annuelles (de printemps) des institutions de Bretton Woods. Elle rassemble régulièrement des décideurs de divers secteurs – questions financières monétaires, coopération pour le développement et affaires étrangères – pour un dialogue au Conseil économique et social [voir, par exemple, le compte rendu non officiel de la dernière réunion spéciale de haut niveau (E/2001/72)].

7. En 1997, le débat intergouvernemental sur le partenariat mondial pour le développement avait pour la première fois fait une place à l'examen du financement du développement. Le processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), en est à présent aux dernières étapes. La question du financement du développement était le second thème secondaire du dialogue de cette année.

8. Enfin, la mondialisation et l'interdépendance sont aussi parmi les questions traitées dans le cadre des travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable, prévu du 2 au 11 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), qui sont menés sous la direction de la Commission du développement durable. En principe, le Sommet devrait évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme Action 21¹, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro, et tâcher de parvenir à un consensus sur les priorités de l'action à mener dans de nouveaux domaines ou sur de nouvelles questions. Les conséquences que les nouvelles technologies et la mondialisation impliquent pour le développement durable devraient aussi y être étudiées, de même que le fonctionnement des institutions et marchés financiers.

9. La formule du dialogue de haut niveau fut une innovation originale dans les travaux de l'Assemblée générale. Depuis lors, ce mode de fonctionnement combinant le débat en séance plénière, au cours duquel les délégations exposent la position du pays qu'elles représentent, et des tables rondes ministérielles ainsi que des séances de groupes de travail informels dans certains cas avec la participation d'acteurs non gouvernementaux, s'est révélé utile pour faciliter les échanges de vues entre tous les acteurs clefs du développement. L'organisation de tables rondes interactives au plus haut niveau aura été l'une des originalités marquantes du Sommet du Millénaire des

Nations Unies. Les tables rondes ministérielles font désormais régulièrement partie des débats de haut niveau organisés à l'occasion des sessions de fond du Conseil économique et social ainsi que des réunions du Conseil avec les institutions de Bretton Woods.

10. En ce qui concerne les dialogues de haut niveau à venir, l'Assemblée générale jugera peut-être bon de tenir compte des manifestations déjà évoquées attendues prochainement ainsi que de l'examen en cours des questions de coopération internationale pour le développement par le partenariat à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance dans le programme de travail ordinaire des organes intergouvernementaux, et surtout de la Deuxième Commission de l'Assemblée et du Conseil économique et social.

II. Aperçu général

11. Le deuxième dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat aura eu pour toile de fond les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique. Ces attentats sont venus brutalement rappeler que le terrorisme fait planer une grave menace sur la sécurité, la paix et le développement dans le monde. Ils ont révélé la nécessité de faire de plus grands efforts, dans le cadre d'une coopération multilatérale élargie, pour combattre le terrorisme international sous toutes ses formes.

12. Le dialogue, prévu initialement pour les 17 et 18 septembre, a été repoussé aux 20 et 21 septembre, et quelque peu condensé. Les tables rondes ministérielles et groupes de travail informels ont été combinés pour chacun des deux thèmes secondaires. Le changement de dates, ainsi que le report du débat général de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, ont rejailli aussi sur le niveau de participation, notamment parmi les acteurs non gouvernementaux.

13. Le thème général du dialogue « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle » était jugé aussi important qu'opportun du fait du ralentissement économique mondial en cours et soulignait la nécessité d'élaborer d'urgence des stratégies pour éliminer la pauvreté. Ce dialogue a permis d'approfondir la compréhension de la

mondialisation, phénomène complexe et multiforme, et les débats ont été instructifs et féconds. Les questions soulevées à cette occasion pourraient utilement être versées aux débats des grandes conférences et réunions à venir, notamment la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Doha (Qatar), la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey (Mexique), et le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg (Afrique du Sud), ainsi qu'à ceux du suivi du Sommet du Millénaire et des travaux ordinaires des organes intergouvernementaux, et en particulier des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

14. Dans l'ensemble, ces deux journées de débats pourraient se résumer comme suit. Premièrement, la mondialisation est une réalité qu'il faut accepter. Tout en étant capable de multiplier prodigieusement la croissance et la prospérité, elle ne se traduit pas automatiquement par une expansion des échanges commerciaux et une accélération de la croissance pour tous les pays, pas plus qu'elle ne protège les gains déjà acquis. Les inégalités préexistantes entre pays comme au sein de chacun d'eux se sont d'ailleurs accentuées. Deuxièmement, bien qu'elle ait beaucoup fait pour favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, la communauté internationale doit répondre aux préoccupations légitimes de ceux qui ne sont pas encore en mesure de recueillir tous les fruits de la mondialisation, et s'attacher en priorité à redresser les déséquilibres du système économique international qui désavantagent les pays en développement. Troisièmement, outre un environnement porteur, les pays vulnérables ont besoin de se voir assurer un appui pour le renforcement de leurs capacités dans des domaines comme le commerce, l'investissement, les finances et la technologie. Il est vital pour les pays les plus pauvres de bénéficier d'une aide publique au développement (APD) supplémentaire et d'un allègement de dette plus poussé et plus étendu. Quatrièmement, il faut mobiliser les avantages qu'offrent les TIC au service du développement global à long terme des pays en développement pour garantir leur intégration effective dans l'économie mondiale. Cinquièmement, la mondialisation est un processus interactif qui doit être canalisé et orienté, car ses bienfaits sont aussi le produit des choix publics. Sixièmement, du fait de la faiblesse de leur revenu par habitant et de la

vulnérabilité spécifique de chaque groupe, les pays les moins avancés, les petits pays insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et de transit et les pays africains devraient retenir toute l'attention de la communauté internationale. Septièmement, enfin, dans la mesure où tous les pays sont touchés par la mondialisation, ils devraient tous être à même de pratiquer une gestion des affaires publiques plus participative aux niveaux national, régional et international.

15. Il a été généralement admis que l'Organisation des Nations Unies était exceptionnellement bien placée pour prescrire les principes directeurs à suivre en vue de s'attaquer aux défis de la mondialisation. C'est elle qui peut le mieux rassembler toutes les parties prenantes – acteurs bilatéraux, multilatéraux, régionaux et interrégionaux, secteur privé et société civile – au sein d'un partenariat pour le développement, et créer les synergies et la coopération requises à l'appui des objectifs de développement des pays en développement et des pays en transition. Le Conseil économique et social devrait assumer un rôle plus important en matière de développement durable et de coopération économique.

III. Résumé du débat en séances plénières

16. Le dialogue de haut niveau de deux jours sur le thème général : « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle » s'est ouvert par des déclarations du Président de l'Assemblée générale et de la Vice-Secrétaire générale; 46 orateurs, dont des vices-ministres et des hauts fonctionnaires, ont ensuite pris la parole. À la séance de clôture, les rapporteurs des deux tables rondes/groupes de travail informels au niveau ministériel ont exposé les points marquants et les principaux thèmes examinés au cours de ces débats, et le Président de l'Assemblée générale a résumé oralement le dialogue de haut niveau.

17. Dans ses remarques liminaires, le Président a fait valoir que le dialogue de haut niveau offrait une possibilité extrêmement précieuse de procéder à un échange de vues ouvert et fructueux sur les moyens de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous. Il a exposé certaines des principales caractéristiques de la mondialisation, dont les écarts

croissants de développement entre les pays et à l'intérieur des pays, et la nécessité pour la communauté internationale de répondre aux préoccupations légitimes des pays en développement, qui à ce jour n'ont pas été en mesure de bénéficier de tous les avantages de la mondialisation. En ce qui concerne le premier sous-thème, il a signalé qu'il importait de régler d'urgence la question du financement en faveur du développement, conformément aux objectifs et buts énoncés lors des conférences et des réunions au sommet organisées à l'échelle mondiale par l'Organisation des Nations Unies au cours des années 90, ainsi que de la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000. L'objectif énoncé dans la Déclaration, visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant en état de pauvreté devrait être l'objet majeur du dialogue et de toute la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Le second sous-thème a essentiellement porté sur le rôle fondamental joué par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'émergence d'une nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir. Les TIC pourraient être un facteur efficace du développement économique et social des pays en développement, et seraient indispensables pour combler le fossé numérique. Le Groupe d'étude sur les TIC et le Sommet mondial de la Société de l'information, que doit réunir l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2003 et 2005, se caractérisent par la multiplicité des parties intéressées participantes. Certes, les gouvernements étaient au premier chef responsables de la promotion du bien-être de leur pays, mais les problèmes complexes du développement, à une époque de mondialisation, exigeaient la participation active de toutes les parties prenantes pour surmonter les obstacles et résoudre les problèmes qui s'annoncent.

18. La Vice-Secrétaire générale a invité les participants à faire mieux comprendre à la communauté internationale les potentialités et les problèmes de la mondialisation en mettant l'accent sur les notions de partenariat et d'avantages réciproques, et à susciter des idées propres à guider les efforts qu'il faudra déployer sur la durée, à l'échelle mondiale, pour promouvoir le développement. Il faudrait en outre évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté, dont il a été reconnu à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies, de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins

avancés et des récentes sessions de fond du Conseil économique et social, que c'était un des problèmes à résoudre de toute urgence au cours du nouveau millénaire. La solution de ce problème passait par une reprise de la croissance économique mondiale, sur des bases plus durables et plus équitables, allant de pair avec l'ouverture des marchés, l'apport d'assistance technique aux pays en développement, et la suppression des barrières entravant la liberté des échanges et des investissements à l'intérieur du monde en développement. À cet effet, il faudrait profiter de l'occasion offerte par la réunion de l'Organisation mondiale du commerce au Qatar, pour honorer intégralement les engagements pris lors des négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral et lancer un véritable « Cycle de développement » de nouvelles négociations commerciales. En ce qui concerne les questions abordées lors du dialogue de haut niveau, il conviendrait de débattre des idées concernant le financement du développement, notamment celles qui ont été proposées par le Groupe Zedillo [voir le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (A/55/1000)]. Il devrait ressortir du dialogue, ainsi que des travaux du Groupe d'étude sur les TIC des recommandations proposant des mesures concrètes propres à combler le fossé numérique mondial et à multiplier les possibilités offertes à tous dans ce domaine.

19. Les participants ont exprimé leurs vues sur les points fondamentaux esquissés ci-après. Ils ont en outre formulé diverses propositions de mesures nouvelles à prendre pour y répondre.

20. On s'est largement accordé à penser que la mondialisation était une réalité qu'il fallait accepter. Elle est en partie stimulée par le rythme rapide des récentes innovations dans le domaine des TIC, elles-mêmes génératrices d'une économie mondiale fondée sur le savoir et de possibilités nouvelles de croissance économique et de développement durable. La mondialisation ouvre en outre la voie à un monde sans frontières, et par là même à une réduction des restrictions imposées aux mouvements des échanges commerciaux et des investissements et à une forte augmentation de leur volume. Si la mondialisation est une force potentiellement positive, ses effets sont distribués de façon inégale, les pays développés bénéficiant de la plupart de ses avantages. Il est de la responsabilité de la communauté internationale d'« humaniser » la mondialisation et de veiller à ce que

ses avantages soient partagés par tous. Un dialogue international sur le financement du développement, examinant, entre autres, les échanges commerciaux, l'allègement de la dette, les flux de capitaux privés et l'OPA, ainsi que l'accès des pays en développement aux TIC s'impose plus que jamais pour combler le fossé qui sépare pays développés et pays en développement. Il importe d'agir de toute urgence dans ces domaines si l'on veut atteindre les objectifs concernant le développement et la suppression de la pauvreté fixés à l'issue des conférences et des sommets mondiaux des années 90 et de la Déclaration du Millénaire, cadre reconnu de la coopération internationale pour le développement. Pour y parvenir, il faudra améliorer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

21. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale exige un effort collectif de toutes les parties intéressées, gouvernements, organismes du système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, Organisation mondiale du commerce, secteur privé et société civile. Il faut jeter des passerelles entre les domaines politique, économique, financier, commercial, technique et social, et renforcer à tous les niveaux les institutions, afin que cette intégration intervienne dans le cadre d'un processus juste et équitable. La future conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey (Mexique) en 2002, offre une possibilité unique de progrès concrets et d'améliorations importantes dans les perspectives de croissance et de développement des pays en développement. En étant plus cohérentes, les politiques relatives à l'APD, à l'allègement de la dette et aux échanges commerciaux gagneront en efficacité.

22. Les capacités des pays en développement de s'intégrer avec succès dans l'économie mondiale diffèrent d'un groupe de pays à l'autre, d'où la nécessité d'une approche différenciée. D'un autre côté, les pays en développement ont tous des problèmes similaires, d'où une convergence des politiques à appliquer. Plusieurs participants ont exposé ce que la mondialisation avait représenté pour leur pays et comment celui-ci avait réagi. Tout en reconnaissant la spécificité des expériences nationales, on peut quand même en tirer des leçons pour définir des stratégies de développement nouvelles correspondant mieux aux défis que pose la mondialisation. On a souligné que les

stratégies de développement devaient être entreprises à l'initiative des pays.

23. L'ouverture totale des marchés des pays développés aux pays en développement est une première étape fondamentale à franchir pour que ces derniers réussissent leur intégration dans l'économie mondiale et pour réduire la pauvreté. Malgré cela, les pays en développement continuent à se heurter à des difficultés pour obtenir des parts significatives des marchés dans des secteurs clés où ils ont un avantage comparatif, tels que les textiles et les produits agricoles. Plusieurs délégués ont fait valoir que la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce au Qatar devrait, vu le rôle fondamental que joue le commerce dans le développement, lancer un cycle de négociations sur le développement, mettant l'accent sur les problèmes d'accès aux marchés et de renforcement des capacités de développement du commerce. Ils ont souligné que ce nouveau cycle de négociations devrait en outre aborder certains problèmes tels que les crêtes tarifaires et l'escalade des tarifs douaniers, ainsi que le recours abusif aux mesures anti-dumping et aux subventions. Pour que les pays en développement puissent tirer avantage de l'essor du commerce mondial, il faudrait que les pays développés élargissent l'accès à leurs marchés, adoptent des tarifs préférentiels, notamment en faveur des pays les moins avancés, renforcent les capacités de ces derniers et intensifient leur aide technique en matière commerciale. À ce titre, il faudrait aider ces pays à participer pleinement à l'Organisation mondiale du commerce et à en tirer pleinement avantage. Les pays développés pourraient intervenir à cet effet par l'intermédiaire du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés, ainsi que par l'intermédiaire de leur APD bilatérale. Toute aide apportée par la communauté internationale pour renforcer les arrangements et la coopération à l'échelle régionale favoriserait l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

24. Il a été généralement convenu que les ressources destinées au développement étaient insuffisantes, et qu'il fallait lancer des stratégies nouvelles et novatrices destinées à attirer des ressources pour financer le développement. Il n'en reste pas moins que l'APD continue d'être une source importante de financement du développement, surtout pour les pays les moins avancés. Il faut donc prendre d'urgence des mesures

pour inverser la baisse des montants de l'APD et atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés. Il est fondamental d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide et d'harmoniser et simplifier les procédures opérationnelles des flux financiers internationaux pour atteindre les objectifs convenus sur le plan du développement et peut-être susciter ainsi une progression de l'APD. Une délégation a proposé le lancement d'une campagne mondiale d'information et de promotion destinée à sensibiliser le public des pays développés à la nécessité d'accroître d'urgence l'APD. Une délégation, prenant en considération le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de développement, a fait valoir que l'on pourrait envisager de déterminer des contributions aux activités opérationnelles de l'ONU. Une autre délégation a souligné qu'il serait souhaitable de créer un pool dynamique de financements internationaux destinés au développement d'infrastructures dans les pays les moins avancés.

25. Les flux de capitaux privés ont un rôle fondamental à jouer en tant que moyen d'accroître la capacité productive et de moderniser les infrastructures. La mise en place d'un environnement porteur est indispensable pour attirer des investissements productifs, tant nationaux qu'étrangers. Ce qui veut dire règlement pacifique des conflits et promotion des valeurs démocratiques, allant de pair avec une gestion saine et transparente des affaires publiques. Il est nécessaire de disposer de mécanismes appropriés pour faire face à la volatilité des flux de capitaux à court terme, notamment la fuite soudaine de capitaux. Il faut faire en sorte que le système financier international soit plus transparent et responsable si l'on veut disposer de mécanismes performants permettant de gérer les crises et de promouvoir un climat fiable et stable apte à étayer les stratégies de développement et de croissance des pays en développement. En outre, il est particulièrement important que la politique nationale inspire la confiance si l'on veut mobiliser des fonds pour financer le développement du pays, voire y retenir les capitaux privés et engendrer des revenus fiscaux plus que nécessaires pour le secteur public. Il faudra à cette fin encourager l'épargne, améliorer la protection juridique et prendre des dispositions de non-discrimination, tout en combattant la corruption. Il faudrait adopter des instruments juridiques internationaux pour lutter contre la corruption et prévoir le rapatriement des fonds d'origine illicite. De surcroît, il faudra améliorer le mode de direction des

entreprises, grâce entre autres à une large diffusion de normes comptables internationales détaillées et de dispositions du droit de la concurrence.

26. On n'a pas encore mis au point une stratégie d'allègement de la dette qui soit cohérente, systématique, équitable et efficace. Certes, l'Initiative PPTE renforcée est un fait positif, mais il faut aller plus à fond, plus loin et plus vite dans le problème de l'allègement de la dette de ces pays si l'on veut qu'ils progressent sensiblement sur la voie de la réduction de la pauvreté, et qu'ils mettent en place les conditions qui les rendraient compétitifs dans la nouvelle économie mondiale. De nombreux intervenants ont souligné qu'il fallait, au-delà de l'Initiative PPTE renforcée, concevoir des politiques plus efficaces et plus cohérentes en la matière pour garantir à l'avenir la viabilité de la dette. Ils ont en outre fait valoir qu'il convenait de se pencher sans tarder sur le problème de l'endettement des pays en développement à revenu intermédiaire. Dans le contexte des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), une délégation a recommandé que les politiques prévues tiennent compte de la nécessité pour les pays endettés de parvenir à des taux de croissance de 7 à 8 % par an. Un petit nombre de pays a par ailleurs demandé l'annulation de la dette des pays africains.

27. Afin de promouvoir une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation, il faut garantir aux pays en développement une représentation adéquate dans les instances économiques internationales qui prennent les décisions et fixent les normes, ainsi qu'une participation large et effective à leurs délibérations. Les relations entre pays riches et pays pauvres continuent à pencher d'un côté, et les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. En conséquence, la libéralisation intervient très rapidement dans des secteurs comme les échanges commerciaux et les investissements, tandis que les progrès marquent le pas dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, par exemple les flux de technologies, les droits de propriété intellectuelle, et la liberté de déplacement de la main-d'oeuvre.

28. Ce qui caractérise la phase actuelle de mondialisation c'est que le savoir y est source d'avantage compétitif. Les technologies de l'information et de la communication pourraient être un outil performant de développement économique et social en ce sens qu'elles ouvrent de nouvelles perspectives pour les échanges, le commerce et

l'emploi et qu'elles réduisent les coûts de production et de transaction. Si on améliore l'accès des pays en développement aux TIC, on les intégrera efficacement et rapidement dans l'économie mondiale.

29. Des délégations de pays en développement ont souligné l'importance du transfert de technologies, notamment des technologies de l'information et de la communication, vers les pays en développement comme moyen de renforcer leurs capacités et de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale. D'autres délégations ont souligné qu'il était nécessaire de protéger les droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et la mise au point de technologies nouvelles.

30. Parallèlement, le fossé numérique se creuse, ce qui risquerait de saper les possibilités de développement des pays en développement. Le manque d'infrastructures pour les TIC, notamment d'approvisionnement énergétique suffisant et de systèmes de télécommunications modernes, ainsi que l'absence de compétences techniques permettant d'utiliser, de promouvoir et de gérer les équipements des technologies de l'information, sont des facteurs qui contribuent à l'élargissement du fossé numérique. Les taux élevés d'analphabétisme, surtout dans les pays les moins avancés et un certain nombre d'autres pays, sont un obstacle énorme qui empêche ces pays d'accéder rapidement aux TIC et de les utiliser. Il faudrait donc avant tout assurer une connectivité universelle en fournissant à tous des services accessibles et abordables, soit par le biais d'une approche communautaire et la mise en place de points d'accès publics, soit par l'intermédiaire d'une approche fondée sur le marché et par la concurrence. Les partenariats entre secteur privé et secteur public sont d'une importance capitale dans ce domaine. Il faudrait également promouvoir le contenu local, en prévoyant notamment l'utilisation des caractères locaux. D'un autre côté, il est nécessaire d'appliquer des politiques audacieuses de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des capacités institutionnelles afin d'attirer des investissements pour financer les infrastructures et le contenu local. Les TIC offrent d'énormes possibilités en tant que moyen d'améliorer la bonne gestion des affaires publiques, l'éducation, et la santé; d'atteindre des collectivités isolées comme les zones rurales pauvres; et de développer les possibilités d'affaires, par exemple pour les petites et moyennes entreprises. Il faut également étudier la possibilité de

recourir à l'APD pour construire des infrastructures propres aux TIC dans les pays les moins avancés.

31. Une coopération intergouvernementale s'impose sur des questions telles que les droits d'auteur, la sécurité informatique, les normes du commerce électronique, les questions juridiques et fiscales. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour faire face à la montée de la criminalité informatique et autres activités délictueuses associées.

32. L'Organisation des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de son groupe d'étude sur les TIC, et d'autres institutions internationales et multilatérales, dont les institutions de Bretton Woods ainsi que des banques régionales, ont un rôle capital à jouer dans l'aide aux pays en développement pour qu'ils s'intègrent dans les réseaux d'information mondiaux. Le Sommet mondial sur la Société de l'information fournira l'occasion d'aborder nombre de ces problèmes sur un plan global. Certaines délégations ont demandé que soient rapidement mises au point, au niveau intergouvernemental, des dispositions régissant la coopération entre le système des Nations Unies et le secteur privé. Plusieurs délégations ont estimé que l'Assemblée générale devrait se pencher sur les moyens de faire en sorte que les préparatifs du Sommet et son processus préparatoire soient couronnés de succès. Une délégation a proposé l'éventuelle tenue d'une réunion spéciale consacrée aux « technologies de l'information et de la communication au service du développement », afin d'aborder le problème du fossé numérique et de donner de l'élan aux activités du Groupe d'étude sur les TIC.

33. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important en ce sens qu'elle peut sensibiliser le public aux multiples applications des techniques de l'information pour promouvoir le développement et supprimer la pauvreté dans les pays en développement. Ce faisant, elle devrait s'efforcer de rendre plus cohérentes et uniformes ses activités dans le domaine des technologies de l'information. Elle devrait porter une attention particulière à l'aide à l'Afrique et aux pays les moins avancés, pour que soient mises en place les infrastructures nécessaires et les capacités qui leur permettent de traiter et d'utiliser l'information, et par là même de tirer avantage des progrès réalisés dans le domaine des TIC. Les commissions techniques du Conseil économique et social devraient être des agents importants qui contribueraient à garantir la cohérence de l'action à mener et à assurer l'intégration des pays

en développement dans le nouveau réseau mondial d'information, par l'intermédiaire des TIC.

IV. Compte rendu des tables rondes ministérielles/réunions-débats informelles

34. Deux tables rondes ministérielles/réunions-débats informelles ont eu lieu le 20 septembre. La première a eu pour thème la promotion de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et l'obtention de nouvelles ressources financières publiques et privées destinées à compléter les efforts de développement. Elle a porté principalement sur les idées et propositions avancées dans le cadre de la concertation sur le financement du développement, notamment dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (voir A/55/1000) et sur les mesures pratiques permettant d'accroître le montant des ressources nécessaires. La table ronde a été ouverte par un ensemble d'intervenants composé de M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales; M. John Williamson, directeur de recherche à l'Institute for International Economics de Washington; et M. Irfan ul Haque, consultant auprès du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre. Elle a été présidée par M. Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies. M. Ion Botnaru, Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait office de rapporteur.

35. La deuxième table ronde a eu pour thème l'amélioration de l'insertion des pays en développement dans le réseau mondial de l'information, qui commence à se constituer, et l'élargissement de l'accès des pays en développement aux technologies de l'information et de la communication. Elle a mis l'accent sur ce qu'il était nécessaire de faire afin de s'assurer de l'utilité de ces technologies pour le développement. La table ronde a été ouverte par un groupe composé de M. Salomão Manhiça, Secrétaire exécutif de la Commission des technologies de l'information et de la communication du Mozambique; M. Swasti Mitter de l'Université du Sussex (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); et M. Pekka Tarjanne, ancien Secrétaire général de l'UIT. Elle a été présidée par M. Elias Gounaris, ancien Représentant permanent de la Grèce

auprès de l'Organisation des Nations Unies. M. Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait office de rapporteur.

36. Certains des orateurs ayant participé aux deux tables rondes ministérielles/réunions-débats informelles ont établi des liens entre les questions à l'examen et les événements tragiques du 11 septembre. Ils ont souligné le degré d'interdépendance de la communauté internationale et démontré que « la pauvreté de l'un devenait bientôt le problème de l'autre » et pouvait donner lieu à des actes de fanatisme et de terrorisme. Les intervenants ont bien mis l'accent sur le fait qu'il ne fallait pas laisser cette tragédie compromettre les débats sur le financement du développement. Les événements du 11 septembre ont malheureusement rappelé qu'un monde interdépendant ne se caractérisait pas seulement par les possibilités qu'il offrait mais aussi par les risques qu'il présentait et souligné qu'il fallait faire en sorte que la technologie ne soit pas utilisée contre l'humanité mais pour son bien.

37. Les deux tables rondes ministérielles/réunions-débats informelles ont permis de procéder à un échange de vues et d'idées fort productif. Les principaux points en sont résumés ci-après.

A. Table ronde/réunion-débat informelle a)

38. La concertation sur le financement du développement constitue une occasion de répondre à la question de savoir comment financer les interventions des pouvoirs publics prévues par l'agenda global pour le développement élaboré par l'Organisation des Nations Unies dans les années 90 dans le cadre des conférences mondiales. Elle est également l'occasion de relier le débat plus général sur le développement à celui qui porte sur la réforme du système financier international. La crise financière asiatique avait à l'évidence favorisé cette réforme, les conséquences sociales et écologiques des crises financières se faisant toujours plus préoccupantes. L'examen de la question permet également d'oeuvrer à la réalisation des objectifs fixés en matière de développement international lors du Sommet du Millénaire de l'ONU, notamment par les pays en développement. Une augmentation de l'aide apportée par les pays donateurs s'avèrera à cet égard nécessaire. Afin de maintenir la

crédibilité de la communauté internationale, il importe que la concertation sur le financement du développement aille au-delà des accords existants. Les intervenants ont noté le niveau sans précédent de coopération entre les organismes des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et avec l'Organisation mondiale du commerce lors de la préparation de la Conférence. Cette concertation est également unique en ce qu'elle fait participer toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé.

39. Un intervenant a avancé un certain nombre de raisons expliquant la nécessité de procéder à des transferts officiels de ressources. La mondialisation se traduisait par un creusement du fossé entre les revenus des pays riches et ceux des pays pauvres et les bénéfices tirés par ces deux groupes sont inégaux. La sélectivité des capitaux privés et la nécessité de financer les objectifs fixés en matière de développement international et les biens collectifs mondiaux constituaient d'autres raisons. Il convenait dans le cadre de l'examen de la question du financement du développement de se faire une idée plus précise de l'importance et du type des flux existants et de la façon dont ils étaient utilisés à des fins productives.

40. Les crises financières mondiales constituant une menace pour le développement, il convenait de coordonner l'action à court terme afin de réduire les risques de crise et de pouvoir y faire face le cas échéant. Des progrès importants avaient été faits au cours de ces dernières années en ce qui concernait l'amélioration, en particulier à l'échelon national, des infrastructures financières. Il restait toutefois beaucoup à faire pour ce qui était des réformes institutionnelles en général. Les intervenants ont reconnu la nécessité de trouver moyen de faire participer le secteur privé à la gestion des crises financières et les difficultés que cette entreprise présentait.

41. Les aspects à long terme tels que l'interdépendance macroéconomique et les éventuels effets de contagion devaient également être abordés. La mise en place de structures de gouvernance économique, demandant l'établissement de nouvelles règles et institutions, n'avait pas suivi l'évolution rapide de la situation économique mondiale. Il convenait en particulier de renforcer la participation des pays en développement aux processus internationaux de prise de décisions. Bien que certains

progrès aient été réalisés à cet égard, comme le prouvaient notamment l'organisation d'une réunion annuelle entre le Conseil économique et social et les organismes issus des Accords de Bretton Woods et les consultations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avec les économies émergentes, il convenait de prendre de nouvelles mesures. Certains intervenants ont rappelé que le Groupe Zedillo avait proposé la création d'une institution économique faîtière permettant d'aborder le problème de la polarisation et de l'insécurité économiques.

42. L'examen de la question du financement du développement a permis de souligner qu'il convenait de s'attacher de nouveau à renforcer la coopération internationale afin de faciliter le financement du développement et de préparer le terrain à cet effet. Les intervenants ont examiné des propositions concernant le prélèvement d'un impôt international, notamment un impôt sur les opérations en devises (impôt Tobin) ou une taxe sur le carbone, sur la consommation de combustibles fossiles, ainsi que le recommandait le rapport Zedillo. Ils se sont demandé si ce type de taxe allait à l'encontre de l'objectif visant à réduire la consommation d'énergie fossile et, de manière plus générale, du Protocole de Kyoto² à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³, le complétait ou s'avérait incompatible. La possibilité de créer une organisation fiscale internationale visant l'harmonisation et la coopération fiscales a également été mentionnée.

43. Les intervenants ont également souligné l'impact des échanges commerciaux sur le financement du développement. Les termes de l'échange affectent directement le niveau des ressources provenant des recettes d'exportation, en particulier pour les pays en développement qui dépendent des produits de base. Les recettes commerciales jouent également un rôle important dans les efforts nationaux de développement. Le commerce favorise en outre une utilisation productive des ressources économiques. La dimension commerciale est, à juste titre, prise en compte dans l'examen de la question du financement du développement et considérée comme revêtant une importance particulière pour la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha.

44. L'APD demeure un point majeur à aborder lors de l'examen de la question du financement du

développement, notamment en ce qui concerne l'importance de l'aide et son type, la définition des secteurs où il convient d'investir l'aide ainsi que la façon pour les pays bénéficiaires de mieux utiliser cette aide. La proposition de mise en commun de l'aide, soumise par le Groupe Zedillo et visant à réduire les coûts de plus en plus élevés inhérents à l'obtention de l'aide, a été étudiée. Aux termes de cette proposition, les bénéficiaires potentiels de l'aide élaborent leurs propres stratégies de développement, en consultation principalement avec les populations, et présentent leurs plans aux donateurs pour financement. Le contrôle par les pays des stratégies de développement prendrait ainsi le pas sur le principe de conditionnalité régissant l'aide fournie par les donateurs. La Nouvelle Initiative africaine reflète déjà cette approche. Réduire les coûts élevés de transaction permettrait d'accroître sensiblement le montant de l'aide apportée et est considéré comme l'une des mesures pratiques susceptibles de faciliter le financement du développement. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, comme par exemple l'acheminement de l'aide par l'intermédiaire des ONG, ont également été présentés comme des façons de diminuer les coûts de transaction et d'améliorer les rendements.

45. L'efficacité des mécanismes actuels d'allègement de la dette a été examinée. Il convient d'aller au-delà de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de mettre en place un système plus transparent et plus juste. L'un des intervenants a souligné qu'il convenait de s'assurer que les droits des débiteurs étaient respectés, notamment en mettant en place un processus de prise de décisions indépendant permettant de déterminer les conditions de règlement. La viabilité de la dette est un élément important, l'objectif de l'allègement de la dette étant un transfert réel des ressources vers les pays endettés en vue de lutter contre la pauvreté.

46. La question du rôle de l'État et celle de la gouvernance ont été examinées. En dépit du rôle croissant que jouent de nombreux agents et parties prenantes dans le développement et du débat concernant le rôle de l'État, un certain nombre de domaines continuent de relever du secteur public, notamment la fourniture de biens collectifs et de services sociaux et la prévention et la gestion des crises. Il convient par conséquent que les mesures

prises fassent intervenir aussi bien le secteur public que le secteur privé.

47. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources nationales en faveur du développement des pays en développement, un certain nombre de propositions ont été faites. Le Groupe Zedillo, par exemple, avait souligné l'intérêt de régimes de retraite par capitalisation, à cotisations définies qui permettraient de réaliser des économies et pourraient être gérés soit par le secteur public soit par le secteur privé.

48. Tout examen du financement du développement doit également tenir compte des divers aspects de la situation des pays bénéficiaires. On notera par exemple que les conflits et catastrophes se sont traduits par une « décapitalisation » dans les pays où le capital humain et financier a été détruit. La recapitalisation des organismes de crédit est une tâche importante permettant de s'assurer que les pays se relevant de conflits ou autres pays disposent des ressources nécessaires.

B. Table ronde/réunion-débat informelle b)

49. Aujourd'hui, la mondialisation est menée par la technologie de l'information et de la communication qui accélère le flux d'information entre pays. Grâce aux progrès de la technologie et à l'amélioration de l'accessibilité rendue possible par la baisse de coûts et l'accroissement de la facilité d'emploi, de nouvelles occasions de promouvoir le développement par le biais d'un meilleur accès aux marchés et aux connaissances dans des domaines tels que la santé et la mise en valeur des ressources humaines se sont fait jour. Les politiques concernant les technologies de l'information et de la communication doivent être envisagées dans le cadre plus général du développement et se fonder sur une approche globale et holistique, ces technologies ne pouvant être considérées comme un remède universel à tous les problèmes de développement.

50. Les problèmes rencontrés pour ce qui est de combler le fossé numérique, en particulier dans les pays en développement, demeurent très importants. Le manque d'infrastructures, l'inadaptation des règlements en vigueur, les coûts d'accès élevés et les carences en ressources humaines continuent de gravement entraver l'accès aux technologies et la connectivité dans les pays en développement, en particulier dans les zones

rurales. Il serait à cet égard possible de résoudre le problème des infrastructures en adoptant les technologies pertinentes, en faisant baisser les coûts, en utilisant les installations de façon collective et en mettant en place des conditions propices aux investissements liés aux technologies de l'information et de la communication. On pourrait s'employer à trouver des solutions créatives permettant de sauter certaines étapes de développement en adoptant des technologies (par exemple, technologies de communication sans fil, groupes électrogènes mobiles, énergie solaire) compensant le manque d'infrastructures « traditionnelles », en particulier dans les régions reculées. La création d'établissements ouverts à tous – notamment de cybercafés et de télécentres – promouvrait l'accès universel. L'adoption d'initiatives novatrices de financement devrait également contribuer à la réduction des coûts des services Internet.

51. S'agissant des ressources humaines, la question de l'exode des compétences, qui pourrait également être considérée comme un mécanisme de transfert de technologie, doit être examinée plus en détail. Plusieurs intervenants ont souligné à quel point la situation concernant les technologies de l'information et de la communication diffèrait d'un pays à l'autre et estimé que dans de nombreux pays en développement, il convenait en priorité de répondre aux besoins de base, notamment l'éducation et la santé, avant que les technologies de l'information et de la communication puissent servir à quoi que ce soit. Éducation et formation étaient nécessaires à tout transfert efficace de connaissances. Il convenait d'adopter une approche plus générale intégrant les technologies de l'information et de la communication dans un nouveau modèle de développement. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de considérer l'accessibilité à l'information et à la connaissance comme un droit de l'homme fondamental.

52. Les questions relatives aux sexes doivent être abordées dans le cadre des technologies de l'information et de la communication et du développement, ces technologies n'ayant pas les mêmes incidences sur les hommes et sur les femmes. Il importe de s'assurer que les femmes ont le même accès que les hommes à l'infrastructure, à l'éducation et à l'information liées aux technologies de l'information et de la communication et que les nouveaux modes de travail rendus possibles par ces technologies, tels que

le télétravail, sont dûment examinés, afin de donner aux individus, et notamment aux femmes, de nouvelles possibilités d'apporter leur contribution sur le plan économique.

53. La mise au point d'un contenu local demeure fort difficile au niveau non seulement du langage mais également du contexte social, historique et culturel. Il est important de respecter les pluralités sociales et techniques et d'éviter de considérer que la même chose convient à tous lorsque l'on identifie les meilleures façons pour les pays en développement de s'intégrer dans l'économie numérique mondialisée.

54. La possibilité d'émuler le succès de certains pays à faibles salaires ayant tiré parti du travail de traitement de l'information fourni en sous-traitance par les sociétés transnationales pourrait être examinée par d'autres pays en développement. À cet égard, nombreux ont été ceux qui ont noté que la coopération Sud-Sud, soutenue par les donateurs dans le domaine des finances et de la technologie, pourrait s'avérer utile.

55. L'État joue un rôle vital dans la création d'un environnement favorable à une économie fondée sur la connaissance, en particulier pour ce qui est de l'élaboration des règlements appropriés et de la fourniture d'un accès abordable aux technologies de l'information et de la communication à ceux qui ne sont pas en mesure de faire connaître leurs besoins et leurs préférences par le biais des mécanismes de marché.

56. Les technologies de l'information et de la communication peuvent réduire les inégalités aux niveaux national et international à condition toutefois que toutes les parties prenantes – preneurs de décisions, ONG et secteur privé – collaborent réellement. L'exemple du Mozambique, présenté par l'un des intervenants, a illustré l'importance d'une coopération au niveau national entre les parties prenantes pour ce qui est de la formulation et de la mise en oeuvre de stratégies nationales relatives aux technologies de l'information et de la communication favorables au développement.

57. La participation des ONG pourrait permettre aux pays en développement d'acquérir des technologies adaptées aux besoins des bénéficiaires. Il importe de coopérer avec les universitaires et les spécialistes des sciences sociales, de la science et de la technique si l'on veut s'assurer que les travaux de recherche-

développement concernant les technologies de l'information et de la communication sont adaptés aux besoins et aux ressources des pays en développement.

58. Bien que la question du fossé numérique ait été abordée par l'UIT dès le milieu des années 80, le système des Nations Unies dans son ensemble n'a commencé à s'y intéresser que dans les années 90. De manière générale, les pays en développement ont fait d'importants progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication mais les pays les moins avancés et l'Afrique n'ont pas suivi. Les initiatives internationales et régionales telles que l'Initiative pour la société africaine à l'ère de l'information et la Nouvelle Initiative africaine doivent être soutenues et encouragées si l'on veut s'assurer que le fossé numérique ne se creuse pas davantage. Le système des Nations Unies, notamment les organismes issus des Accords de Bretton Woods, doit jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la cohérence et de la coopération au niveau international et continuer de fournir une assistance aux pays en développement en fonction de leurs besoins et de leurs capacités.

59. Nombre d'intervenants ont exprimé l'espoir que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication de l'ONU, créé par le Secrétaire général, changerait véritablement la vie des populations grâce aux efforts qu'il déployait pour combler le fossé numérique en promouvant les partenariats entre gouvernements, ONG, secteur public et communauté internationale. Il a, à cet égard, été proposé de créer un fonds d'affectation spéciale concernant les technologies de l'information et de la communication visant à soutenir ces activités.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822.